



La question du lieu de vie peut constituer une cause majeure de litige au sein d'un couple.

Importance de la terre d'Israël

La alya ou le divorce !

Le Talmud envisage le cas où l'amour conjugal se retrouverait mis en rivalité avec l'amour de la terre d'Israël.

Un cas rare de symétrie parfaite dans le traitement juridique réservé à l'homme et à la femme.

מסכת כתובות קי:

משנה הכל מעלין לארץ ישראל ואין הכל מוציאין הכל מעלין לירושלים ואין הכל מוציאין אחד האנשים ואחד הנשים גמרא ת"ר הוא אומר לעלות והיא אומרת שלא לעלות כופין אותה לעלות ואם לאו תצא בלא כתובה היא אומרת לעלות והוא אומר שלא לעלות כופין אותו לעלות ואם לאו יוציא ויתן כתובה היא אומרת לצאת והוא אומר שלא לצאת כופין אותה שלא לצאת ואם לאו תצא בלא כתובה הוא אומר לצאת והיא אומרת שלא לצאת כופין אותו שלא לצאת ואם לאו יוציא ויתן כתובה

Traité Ketoubot 110b

Michna

On peut obliger sa famille à monter vivre en terre d'Israël mais on ne peut obliger personne à en sortir. On peut obliger sa famille à monter vivre à Jérusalem mais on ne peut obliger personne à en sortir. Et ce, qu'il s'agisse de l'initiative de l'homme ou de la femme.

Guemara

Si le mari veut faire la alya et que sa femme ne veut pas, on force la femme à le suivre. Si elle refuse, le mari peut la divorcer sans compensation financière.

Si la femme veut faire la alya et que le mari ne veut pas, on force l'homme à la suivre. S'il refuse il devra la divorcer avec une compensation financière (le montant de la ketouba).

Si la femme veut quitter la Terre d'Israël et que le mari ne veut pas la suivre on la force de ne pas le faire. Si elle refuse, le mari pourra la divorcer sans compensation financière.

Si le mari veut quitter la terre d'Israël et que la femme refuse, on le force à rester. S'il refuse il devra la divorcer avec une compensation financière.